

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4960**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Libération par M. Jean-François Moirou, exploitant agricole, de 2 parcelles de terrain dépendant de propriétés situées avenue de la Paix

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4960**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Libération par M. Jean-François Moirou, exploitant agricole, de 2 parcelles de terrain dépendant de propriétés situées avenue de la Paix**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de la requalification de l'avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or, diverses parcelles de terrain situées en bordure de cette voie sont actuellement en cours d'acquisition par la Communauté urbaine et notamment 2 parcelles de terrain dépendant des propriétés cadastrées AC 266 et AC 267 appartenant respectivement à monsieur Noël Colliet et à madame Jeanne Ponthus.

Ces terrains sont actuellement occupés par monsieur Jean-François Moirou, exploitant agricole suivant bail agricole.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole, monsieur Jean-François Moirou libérerait les parcelles touchées par le projet de voirie moyennant une indemnité d'éviction de 310 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'indemnité d'éviction d'un montant de 310 €, pour la libération de 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 267 mètres carrés dépendant de propriétés cadastrées AC 266 et AC 267 situées avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or et exploitées par monsieur Jean-François Moirou suivant bail agricole,

b) - la convention d'indemnisation agricole entre la Communauté urbaine de Lyon et monsieur Jean-François Moirou.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette libération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2680, le 9 janvier 2012 pour la somme de 235 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822 pour un montant de 310 € correspondant au prix de l'indemnité d'éviction.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.